

## PROCES – VERBAL N°2 COMMISSION REGIONALE DU STATUT DES EDUCATEURS

Réunion du : samedi 29 septembre 2018

A : 09h30 (Fin : 14h00)

Lieu : Ligue de Bretagne de Football – MONTGERMONT

Présents : Messieurs J. AVRIL, M. BOUGER, M. HAYE, B. LEBRETON, Y. HERVIAUX, M. BESNARD, O. MOULLAC, P. RAZER, J-P. LEBRUN, L. LE GAL

Excusés : B. GOUAZE, J.L'HOUR, R. POUDELET, C. COUE

Assiste : M. S. VALENTIN

Monsieur LEBRETON présente l'ordre du jour de la séance.

Cf Diaporama ci-joint

### 1 – Présentation de la Commission Régionale du Statut des Educateurs



LIGUE DE  
BRETAGNE  
DE FOOTBALL

## Présentation

### MEMBRES



Jean AVRIL



Michel HAYE



Lionel LE GAL



Maurice BESNARD



Yannick HERVIAUX



Ronan POUDELET



Mickaël BOUGER



Jacques L'HOUR



Pascal RAZER



Bernard GOUAZE



Jean Pierre LEBRUN



Bernard LEBRETON  
*Président*



Christophe COUE  
*CTR C Formation*



Olivier MOULLAC  
*CTR Formation*



Stéphane VALENTIN  
*AATR*

## 2 – Rappel des points importants du Statut des Educateurs Fédéral et Régional

La Commission Régionale du Statut des Educateurs procède à une lecture intégrale et précise que chaque demande concernant le Statut doit être effectuée par écrit au service technique :

[technique@footbretagne.fff.fr](mailto:technique@footbretagne.fff.fr)

Un communiqué va être mis sur le site afin de communiquer sur les devoirs des entraîneurs.

## 3 – Liste des entraîneurs Seniors Masculins

La Commission Régionale du Statut des Educateurs étudie chaque équipe et fait le point sur la situation de chaque entraîneur.

Cette dernière souhaite rappeler aux entraîneurs et aux clubs :

- L'éducateur, l'entraîneur qui a la responsabilité d'une équipe soumise à obligation doit être indiqué dans l'organigramme du club comme le responsable de cette équipe (footclub, site internet du club, affichage...).
- Il est le seul habilité à pouvoir communiquer à la presse en tant qu'entraîneur (coach).

### A/ Dérogations accordées à ce jour en Seniors masculins :

NIV	GP	N°CLUB	NOM CLUB	ENTRAÎNEUR	INFRACTION
R1	A	502311	PLOUVORN AG	GUILMOTO Jean Charles	DIPLÔME
R2	A	551583	BODILIS/PLOUGAR F. C	PAUGAM André	DIPLÔME
R2	B	550706	E S SUD OUTRE RADE	PADELLEC Pierre	DIPLÔME
R2	C	502312	CADETS DE BAINS	LELEU Maxime	DIPLÔME
R2	C	502479	LANGUIDIC F.C.	LE PAIH Marc	DIPLÔME
R2	C	500392	PONTIVY STADE	MICHEL Jerome	DIPLÔME
R2	D	550087	U.S. PERROS LOUANNEC	GEIRNAERT Johan	DIPLÔME
R2	E	502043	ENT. SAMSONNAISE	LE PALLEC David	DIPLÔME
R2	E	532689	ET.S. PENGUILLY	GIFFARD Jean François	DIPLÔME
R2	F	518465	CESSON OC	BORGNARD Lukian	DIPLÔME
R2	F	547517	NOYAL BRECE F.C.	LE PAISANT Stéphane	DIPLÔME
R3	A	549519	LESNEVIEN RC	LE MOAN Jacques	DIPLÔME
R3	E	521031	ST. MELLACOIS	JOUANNE Gaetan	DIPLÔME
R3	F	519945	LANDAUL SP.	PICHARD Félix	DIPLÔME
R3	G	512987	GARDE ST ELOI	LE RESTE Xavier	DIPLÔME
R3	H	548867	F.C. BASSE VILAINE	PABOEUF Grégory	DIPLÔME
R3	I	545747	F.C. GUIPRY MESSAC	BIROLINI Nicolas	DIPLÔME
R3	J	525055	U.S. MORDELLES	DOS SANTOS SIMOES Jorge	DIPLÔME
R3	J	513422	U.S. ST GILLES	AUBIN Herve	DIPLÔME
R3	K	520767	ST GEOR CHESN	LE BRETON Frederic	DIPLÔME
R3	M	519905	U.S. LANGUEUX	LAGADEC ERIC	DIPLÔME
R3	N	547501	U.S. DU PAYS ROCHOIS	POMMELET Damien	DIPLÔME



### B/ Autres Dérogations accordées

NIV	N°CLUB	NOM CLUB	ENTRAÎNEUR	INFRACTION
U17	540887	RC PLOUMAGOAR	BOTCAZOU Mathieu	DIPLÔME
R2 Fem	517440	ST ST AUBINAIS	NOBILLET Jérémy	DIPLÔME

### C/ Dérogations refusées

La commission regrette de ne pas avoir eu de réponse aux questions sollicitées en fin de saison dernière et à la suite de la dernière réunion du 30 août 2018 au bureau de la Ligue de Bretagne concernant la position de la Ligue face aux CDI en R1 et la possibilité de reconduire les dérogations en R2 pour le BEF.

En l'état, la commission ne peut accorder les dérogations aux clubs suivants :

NIV	GP	N°CLUB	NOM CLUB	ENTRAÎNEUR	CONTRAT	DIPLÔME	INFRACTION
R1	A	519034	AV. THEIX	BASTIDE Antony	BNV	BEF	INFRACTION
R1	A	501917	LORIENT CEP	LE MAGUER David	BNV	BEF	INFRACTION
R1	A	502028	PONTIVY GS	KOUI Romaric	BNV	BEF	INFRACTION
R1	B	502282	BEGARD	MONDON Christophe	BNV	BEF	INFRACTION
R1	B	508663	GINGLIN CESS.	OGIER Thierry	BNV	BEF	INFRACTION
R1	B	551778	LAMBALLE FC	LASPALLES Nicolas	BNV	BEF	INFRACTION
R2	A	502033	GAS NOTRE DAME DU	QUEMENER Yoann		CFF3	INFRACTION
R2	A	542060	LANDI F.C.	TONNARD Regis		AS	INFRACTION
R2	A	563655	PLOUGASTEL FC	BERRY Grégory		BMF	INFRACTION
R2	B	500308	CONCARNEAU	CLEMENT Sebastien		AS	INFRACTION
R2	B	551978	FC PLOUAY	MORVANT Sebastien		AS	INFRACTION
R2	B	502181	U.S. LES GOELANDS LA	BERNARD Jeremie		SD	INFRACTION
R2	C	518111	ELVINOISE FOOTBALL	LE BIHAN Frederic		AS	INFRACTION
R3	A	581786	E.S.CARANTEC HENVIC	GUINAMANT Gaëtan		SD	INFRACTION
R3	B	508487	BRIEC PAOTRED	FROUIN Steve		SD	INFRACTION
R3	L	502455	J. COMBOURGEOISE	ROZE Bruno		I2	INFRACTION
R3	M	530414	A.S.L. ST JULIEN	CORGNET Richard		SD	INFRACTION
R3	M	502208	MERDRIGNAC CS	GUILLEMOT David		F° CFF3	INFRACTION
R3	N	529576	A.S. ST HERVE	LE FOLL Yohann		F°CFF3	INFRACTION
R3	N	552030	PONTRIEUX ENT TRIEUX	HEBGRU Philippe		F°CFF3	INFRACTION



#### 4 – Organigrammes

Les équipes régionales seniors féminines, seniors Futsal et équipes de jeunes seront étudiées lors de la prochaine réunion.

Elles seront cependant avisées si elles sont en infraction afin de les aider à résoudre le problème avant la réunion du 06 novembre 2018.

#### 5 – Formation continue

La commission précise l'obligation des entraîneurs titulaires du BMF, du BEF, qu'ils devaient s'inscrire aux formations (recyclage) avant le 15 septembre 2018 pour la saison 2018/2019.

Le service technique va effectuer un rappel à chaque titulaire du BMF et du BEF.

Prochaines dates de recyclage :

R2	Le samedi 13 octobre 2018
R3	Le dimanche 14 octobre 2018
R4	Le samedi 15 décembre 2018
R5	Le Dimanche 16 décembre 2018
R6	Le samedi 23 mars 2019
R7	Le dimanche 24 mars 2019

Franck Kerdiles interviendra lors de chaque journée de recyclage.

#### 6 – Divers

Une étude statistique sera effectuée pour la réunion du 04 décembre 2018

- **Le 6 novembre 2018 à la LBF à 09H30 (Réunion restreinte)**  
**Le 04 décembre 2018 à la LBF à 09H30 (Réunion plénière)**

S.VALENTIN  
(Secrétaire de séance)